

« Développer la recherche en sciences humaines et sociales dans l'appareil français de formation de travailleurs sociaux »

Mohamed Belqasmi

Attaché de recherche, Laboratoire d'Etude et de Recherche Sociales, Institut du Développement Social de Haute-Normandie, secrétaire de l'Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales

Cette intervention a été communiquée publiquement au CNAM le 03 mai 2012 dans le cadre de la conférence de consensus « la recherche en/dans/sur le travail social », plus précisément lors de la séance « *Articuler des « espaces » ouverts à « l'inter - pluri - trans - disciplinarité » en dehors des disciplines scientifiques constituées* ».

Introduction

En préalable, je voudrais d'abord préciser d'où je parle : j'exerce depuis une dizaine d'années des fonctions de chercheur dans un laboratoire de sociologie situé dans un établissement associatif de formation et de recherche du travail social, le Laboratoire d'Etude et de Recherche Sociales de l'Institut du Développement Social de Haute-Normandie. Mon expérience pratique de la recherche en sciences sociales est donc liée au fait que je me situe dans le champ du travail social et plus précisément dans l'appareil de production de professionnels qualifiés. Concernant mon intervention d'aujourd'hui, je voudrais dire que si nous participons ici d'une démarche de consensus, cela suppose qu'il y ait en l'état actuel des désaccords historiques. Je voudrais dès lors insister sur deux points sur lesquels portent ces désaccords pour, je l'espère, resituer ce qui semblent être aujourd'hui les principaux enjeux d'une réflexion collective sur les liens entre la recherche scientifique, la formation et la pratique dans le champ du travail social.

Le travail social, une « discipline scientifique » ou un champ institutionnalisé de pratiques de régulation sociale ?

Il y a une différence fondamentale entre une « discipline scientifique » et un champ de pratiques directement relié à l'historicité des sociétés modernes et à leur tentative d'organiser rationnellement la gestion des inégalités. La « discipline scientifique » est d'abord un champ d'étude, c'est une « branche » de la connaissance scientifique qui est enseignée et étudiée, reconnue dans des espaces spécifiques de jugement impliquant les « collègues » de la même branche (revues spécialisées, etc.). En ce sens, on fait une erreur lorsque l'on compare trop rapidement la configuration française de la formation en travail social à d'autres pays de l'Union Européenne et au-delà. Vous connaissez tous l'élasticité de l'usage de ce discours critique sur « l'exception française », surtout en ce moment. En bref, ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas parce que dans d'autres pays il existe des « départements académiques » du travail social reliés par exemple à des universités publiques, que cela signifie qu'il existerait une « discipline scientifique » que l'on pourrait nommer travail social. Il faut donc faire attention aux confusions lorsque l'on considère implicitement que les frontières des « disciplines scientifiques » recouvrent celles des « départements académiques ». En fait, c'est loin d'être toujours le cas et les exemples sont nombreux.

Mais, peu importe les configurations institutionnelles qui organisent la formation des travailleurs sociaux, les formateurs/enseignants auprès des travailleurs sociaux mobilisent tous des « disciplines scientifiques » de manière plus ou moins assumée, plus ou moins consciente et opportune, les sciences humaines et sociales très majoritairement (sociologie, psychologie, anthropologie, économie, droit, histoire, etc.) et/ou puisent dans leurs expériences de praticiens pour enseigner un art, une pratique. Cet enseignement du travail social permet de favoriser sa professionnalisation à partir du moment où il se réalise dans des institutions spécialisées : il s'agit, rappelons-le, d'une volonté politique liée au développement de l'Etat social essentiellement durant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, donc située dans le temps et dans l'espace.

La pratique du travail social peut donc être enseignée dans des « hautes écoles spécialisées » autant que dans des « départements académiques », des « universités techniques », etc., mais en aucun cas cela ne fait du travail social une « discipline scientifique ». En conséquence, il n'y a pas de recherche scientifique *en*

travail social, comme il n'y a pas de recherche scientifique *en* police par exemple. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas de savoirs pratiques, de « ficelles du métier » propres à l'exercice professionnel, de démarches réflexives portant sur le sens des pratiques d'intervention sociale, les façons de les améliorer, etc. Ces démarches sont complémentaires, mais elles sont fondamentalement différentes. En conséquence, et comme l'a rappelé Régis Pierret avant moi, le travail social est donc d'abord un objet des disciplines scientifiques de sciences humaines et sociales, en même temps qu'il s'en nourrit : en ce qui me concerne, je pratique la recherche en sciences sociales, éventuellement sur l'objet « travail social », car on peut pratiquer une sociologie du travail social, de la même manière qu'une sociologie de la police, de l'ethnicité, de la jeunesse, etc. Je peux donc être un acteur du champ du travail social, si l'on veut bien reconnaître qu'il s'agit d'un espace social avec ses enjeux propres, et, en tant que chercheur payé pour mener des travaux de recherche en sciences sociales, avoir pour objet d'étude l'intervention sociale, mais aussi d'autres objets ayant trait à la régulation sociale des inégalités.

Penser « en dehors des disciplines constituées » ou développer la recherche intégrée dans les EFTS ? Formulation biaisée, faux débats et vrais enjeux

A la lecture du texte de l'appel à communication de la séance de la conférence de consensus qui nous réunit aujourd'hui (« penser des « espaces » ouverts à « l'inter - pluri - trans - disciplinarité » en dehors des disciplines scientifiques constituées »), j'ai été fortement interrogé par cette dernière partie de la question. En effet, nous savons tous que la pratique de la recherche scientifique implique de la part des chercheurs un certain degré de spécialisation disciplinaire, même dans le cas de la coopération disciplinaire, c'est-à-dire entre des chercheurs différemment spécialisés : on ne peut raisonnablement espérer produire des choses intéressantes, c'est-à-dire qui font débat dans le champ intellectuel, que dans la mesure où l'on a, en quelque sorte, des « rendements intellectuels » croissants. Alors, vous comprendrez que je me sois longuement interrogé sur le fait de savoir si l'on attendait de nous que l'on énumère des modalités réalisées ou possibles de coopération, d'articulation entre les espaces de la production de connaissance, ceux de l'enseignement professionnel et ceux des pratiques d'intervention sociale.

D'autant qu'en ce qui concerne les acteurs historiques de la formation en travail social en France, ces espaces existent déjà :

- des enseignements des disciplines scientifiques (ex : sociologie, psychologie, droit, etc.) qui se rencontrent parfois dans des « modules » ;
- des enseignements et des pratiques d'apprentissage de techniques d'enquête (ex : en DEIS démarches d'enquête comparative, une forme d'apprentissage « sur le tas » de techniques de recherche à des fins d'« application », etc.) ;
- des espaces de valorisation et de mise en débat de productions scientifiques auprès des étudiants en travail social, des praticiens et des responsables des politiques publiques, ils existent depuis longtemps et faisaient partie des missions d'animation des milieux professionnels dévolues aux IRTS, ils ont été remis à l'agenda par la création récente des PREFAS ;
- des pratiques de recherche « fondamentale », « appliquée », « participatives », « collaboratives », de « recherche-action », je vous cite rapidement quelques exemples tirés de travaux du LERS auxquels j'ai participé :

- des travaux de recherche fondamentale (ex : MIRE sur les « acteurs confessionnels dans les quartiers populaires », INHES sur les « jeunes et la violence dans des sites ghettoïsés », ONED sur « les formes contemporaines de l'encadrement des familles », etc.) : ces travaux sont généralement réinjectés dans des enseignements sous des formes plus ou moins spécifiques (TD, etc., encadrement de mémoires, etc.), mais ils peuvent aussi faire l'objet d'une production à dessein pédagogique élargi. Par exemple en 2008, à la suite d'un travail de recherche sur les usages de l'ethnicité dans le champ social, nous avons réalisé un guide pédagogique avec des contributions de sociologues, de

psychologue, de praticiens, etc., utilisable aussi bien par les professionnels du travail social que par des enseignants de l'éducation nationale ou que sais-je, etc.

- des « travaux stratégiques », « études » et « diagnostics » que l'on pourrait ranger sous la catégorie de « recherche appliquée » : des études pour les collectivités locales, des organismes d'intervention sociale ou des structures publiques nationales dont l'objectif est d'orienter des choix et/ou d'améliorer des pratiques existantes. Dernièrement, nous avons réalisé une étude de deux années pour le compte de la HALDE sur la formation et les pratiques des policiers auprès des populations vivant dans les quartiers dits « sensibles », avec à l'issue des orientations concrètes pour faire en sorte de modifier les rapports police/population dans ces quartiers.

- des travaux de recherche-action dont l'objet est en partie co-construit avec les « cibles » qui attendent un effet « utile » de la recherche sur leurs pratiques ou les rapports à leur environnement : initiée dans le cadre du pôle ressource « recherche-intervention sociale » de Haute-Normandie, nous réalisons actuellement un travail de ce type simultanément au sein de cinq établissements sociaux sur « les mutations de l'intervention sociale ».

Ces quelques exemples illustrent que l'on peut utilement contribuer à la qualité de la formation des travailleurs sociaux, des pratiques et des politiques d'intervention sociale en appui d'un laboratoire de recherche intégré dans l'appareil de formation.

Les frontières entre ces différentes approches ne sont pas aussi nettes qu'on veut bien le laisser entendre habituellement, tout dépend de la manière dont on réalise ces travaux, il n'y a donc aucune raison de privilégier certaines approches en raison d'une supposée « spécificité du travail social » : une étude stratégique peut par exemple constituer un terrain supplémentaire dans le cadre d'un programme de recherche fondamentale et, à l'inverse, on peut identifier au cours de la réalisation d'une recherche de type fondamentale des pistes d'amélioration d'une situation pratique existante. Cela signifie qu'il ne sert à rien de chercher à orienter a priori les types travaux des chercheurs des organismes de formation en travail social, laissons leur plutôt l'initiative, le choix de leurs objets, de leurs méthodes, de leurs terrains, et des modes de coopération qui leur conviennent.

Il y a à l'évidence des points à approfondir, des choses à améliorer et/ou à créer pour développer des liens originaux entre recherche, formation et action (par exemple dans l'enseignement professionnel, le traitement et l'analyse de données statistiques est un parent pauvre, or cela peut s'avérer utile pour mieux diagnostiquer des besoins ou pour contester des choix stratégiques en matière de politique sociale locale), mais au-delà d'un vademécum des espaces existants et/ou qu'il est possible de construire dans l'articulation entre recherche - formation - intervention sociale, les uns et les autres peuvent arborer tous les atours qu'ils souhaitent : « regardez : nous on fait ça !, et puis nous, vous avez vu, on fait aussi des choses ! », cela ne nous apprendra rien sur le désaccord qui est à l'origine de la recherche d'un consensus dans le cadre de cette conférence.

En effet, les choix en termes de primat donné à la mono-disciplinarité, à la pluridisciplinarité, les pratiques de recherche, fondamentale, appliquée, etc., font débat et continuerons de le faire quoi qu'on en dise (notons au passage qu'en tant que chercheur je préfère pratiquer plutôt l'une, la recherche fondamentale, beaucoup moins la seconde). Pour ma part, j'ai déjà affirmé avec mes collègues qui agissent au sein d'ACOFIS, ce que nous pensions de la posture considérant le travail social comme soi-disant « discipline scientifique ». Sur cet aspect, par rapport à d'autres, nos points de vue divergent et continueront de diverger en fonction des itinéraires des protagonistes, de leurs croyances, de leur formation scientifique, de leurs motivations, de leurs stratégies, etc.

Une discussion sur les « espaces » ouverts à « l'inter - pluri - trans - disciplinarité » ne peut donc pas se satisfaire d'une illustration de ce qui se fait et/ou pourrait se faire en la matière, une discussion de consensus doit porter sur ce qui est en jeu, sur ce qui fait désaccord, pour pouvoir le dépasser.

Pour le développement de la recherche scientifique dans le travail social

Car sur le fond, ce qui est en jeu, ce n'est pas de savoir s'il y a des espaces intermédiaires possibles entre recherche-formation-intervention, ils existent parfois depuis longtemps et prennent des formes diverses, nous avons tenté de l'illustrer rapidement. Ce qui constitue l'enjeu central du désaccord qui nous réunit, c'est, dans un contexte concurrentiel (la formation des travailleurs sociaux est plus que jamais un marché convoité par les universités et les écoles de commerce), la légitimité même de l'existence de productions scientifiques et donc de chercheurs professionnels (payés pour réaliser des travaux de recherche) dans l'appareil français de formation en travail social.

Ce dont nous devrions parler en priorité, c'est des conditions qui rendent possible l'existence d'« espaces » de recherche scientifique au sein de l'appareil de formation, et en particulier dans les EFTS. Qu'ils soient ou non reliés à « l'inter - pluri - disciplinarité » est donc secondaire : ces espaces ne peuvent pas exister de manière autonome sans un préalable, qui n'est toujours pas suffisamment assumé à mon goût et à celui de mes collègues d'ACOFIS : la création au sein de l'appareil de formation de laboratoires de recherche qui fonctionnent, c'est-à-dire disposant des moyens humains et financiers qui permettent aux chercheurs de faire leur travail dans l'objectif d'améliorer la formation des travailleurs sociaux, de définir leurs propres spécificités disciplinaires et thématiques, leurs propres manières d'appréhender les rapports entre recherche, formation professionnelle et intervention sociale, leurs propres modes de coopération, etc. Cela signifie en passant qu'il n'y a aucune raison pour cantonner d'emblée ces chercheurs à la recherche « appliquée » ou la « recherche-action » « sur » l'objet « travail social », cela signifierait qu'ils ne pourraient pas s'intéresser par d'autres manières, à d'autres domaines en rapport avec la question sociale et culturelle : pourquoi vouloir les y assigner ?

En tant qu'acteur de l'ACOFIS, je rencontre trop souvent des collègues qui sont mis face à une injonction paradoxale : on leur demande formellement de « faire de la recherche », mais on leur impose des charges d'enseignement incompatibles avec cela, on leur demande de trouver des « contrats » de recherche sans jamais investir dans leur propre poste. Mais, dans ces conditions, c'est le serpent qui se mord la queue : passer son temps à chercher de l'argent pour financer un quota d'heures estampillé « recherche », c'est nier le degré d'investissement humain et intellectuel nécessaire pour mener des travaux scientifiques de manière approfondie, vous comprendrez alors que l'on ne peut pas décemment continuer de mettre des personnes dans ces situations inconfortables. Si vous passez votre temps à essayer de trouver de l'argent pour mener votre travail, et bien vous ne ferez pas de recherche dans de bonnes conditions, vous serez au mieux contraints de vous plier aux thématiques en vogue dans les appels d'offres, si vous avez le temps d'y répondre ; appels d'offres que vos concurrents eux auront plus de chance de remporter, dans la mesure où ils auront pu se spécialiser sur des thématiques pointues parce qu'ils disposeront d'avantages organisationnels (temps de travail, salaires assurés par les pouvoirs publics, etc.). Si ces conditions ne sont pas remplies au sein des EFTS, nous continuerons d'organiser structurellement l'hétéronomie, voire la dépendance de ces institutions vis-à-vis des structures académiques, dans un contexte de compétition accrue sur la formation des travailleurs sociaux.

Au-delà des formulations tendancieuses, des faux débats sur les « formes » de recherche qui seraient les plus adaptées, c'est bien une orientation politique claire que les EFTS doivent assumer : pour faire face aux mutations rapides de l'environnement de la formation professionnelle des travailleurs sociaux, il est primordial de créer des postes de chercheurs au sein de nos institutions, pour que ceux-ci puissent réaliser des travaux scientifiques qui seront jugés par leurs pairs.

En ce qui me concerne, je suis embauché comme chercheur à plein temps dans un laboratoire de recherche sociologique partie intégrante d'un EFTS à dimension régionale, je sais ce que revêtent les exigences quotidiennes de devoir sans cesse conquérir une légitimité à la fois sur le plan interne (auprès des collègues pédagogues notamment) et externe (auprès des chercheurs dits « académiques »). C'est plutôt éreintant, mais passionnant si l'on vous préserve un espace de travail relativement sécurisé. Face à ces exigences, j'ai la chance de bénéficier de l'engagement de l'association qui m'emploie, l'IDS a su faire valoir auprès de ses financeurs la nécessité d'octroyer les moyens pour faire fonctionner un laboratoire de recherche doté d'une vraie direction scientifique, qui apparaît parfois comme une « singularité » alors que cela devrait être la norme dans l'appareil de formation depuis au moins 1986.

Conclusion

Pour terminer, j'ajouterai que la démarche de consensus doit donc servir à révéler la véritable nature de l'enjeu qui nous réunit ici : le développement des moyens de la recherche scientifique dans l'appareil de formation du travail social. Ce développement revient à faire émerger les conditions politiques et pratiques de l'existence de chercheurs patentés, payés pour « faire de la recherche » sans cantonner a priori leur champ d'étude, ni les disciplines scientifiques concernées, ni leurs démarches de recherche. Ce que j'ai voulu montrer c'est que pour penser des espaces intermédiaires entre « recherche », « formation » et « intervention sociale », encore faut-il que la recherche existe réellement au sein de l'appareil de formation en travail social. Dans tous les cas, la recherche scientifique a une valeur certaine pour l'intervention sociale, mais cette question sera débattue dans le prochain séminaire préparatoire de la conférence de consensus.